

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 9 mai 2013 avec les membres présents formant quorum. L'inspecteur municipal Guillaume Lavoie et la secrétaire Carrol Kralik ont été présents également.

ORDRE DU JOUR

1. Une demande de la Société d'histoire Missisquoi a été reçue afin de désigner la cimetière Fuller un site du patrimoine selon la loi sur les biens culturels.

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

1. Il y a un processus à suivre afin de désigner les sites patrimoniaux selon la loi sur les biens culturels. La municipalité peut par règlement et après avoir pris l'avis du CCU constituer un site de patrimoine. Le site du patrimoine doit être compris dans une zone identifiée au plan d'urbanisme de la municipalité comme zone à protéger. Les membres du CCU ont les articles de la loi et reviendront avec leurs commentaires pour la prochaine réunion du CCU lequel aura lieu le 13 juin 2013.